Question orale de Christian Cambon au Ministère de l'écologie
En séance du 10 septembre

PROTECTION DU BOIS DE VINCENNES EN ESPACE NATUREL

CHRISTIAN CAMBON

SENATEUR
DU
VAL-DE-MARNE

VICE-PRESIDENT
DE LA
COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERE
DE LA DEFENSE
ET DES FORCES
ARMEES

MAIRE
DE
SAINT-MAURICE

Christian Cambon, Sénateur (UMP) du Val-de-Marne :

Ma question s'adresse à Monsieur le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et concerne la protection du bois de Vincennes en espace naturel.

Ce poumon vert à l'Est de Paris constitue avec le bois de Boulogne à l'Ouest, les seuls véritables espaces verts à la disposition des habitants de Paris et de la banlieue. La gestion administrative de ces bois dépend certes de la Ville de Paris mais les communes riveraines et bien haut delà sont concernées par le devenir de ces espaces verts.

Or malheureusement et depuis des années, nous assistons à une remise en cause de la vocation de ces bois qui devraient être exclusivement réservé à la promenade, aux sports de plein air et aux activités de nature.

Malheureusement, des implantations d'établissements de toutes natures viennent empiéter sur les espaces forestiers au point que dans le bois de Vincennes près d'un tiers de la surface initiale a disparu : 11 hectares ont été définitivement neutralisés pour accueillir la foire du trône et les cirques, les installations militaires couvrent une partie substantielle du Nord du bois. On y a même réalisé le centre de rétention des étrangers en situation irrégulière.

Or, le conseil de Paris, vient en plus de décider d'y implanter une aire d'accueil des gens du voyage.

Cette décision du Maire de Paris a été prise sans aucune concertation avec les villes riveraines. Elle ne respecte pas la charte que celles-ci avaient signée ensemble pour l'aménagement durable du Bois de Vincennes en 2003. Cette charte stipulait pourtant que les bois n'ont pas vocation à servir de réserve foncière pour des projets qui ne sont pas en rapport avec la qualité de ces territoires.

Le Conseil de Paris a certes voulu remplir ses obligations au titre de la loi de 2000 relative à l'accueil des gens du voyage. Il est clair néanmoins que le choix de ce terrain ne correspond pas aux objectifs fixés par la loi puisqu'il n'y a aucune école, aucun centre de santé ni aucune structure social susceptible de favoriser l'insertion de ces populations. Pour répondre à ces objections, la Ville de Paris a proposée que les enfants de gens du voyage soient scolarisés dans le 12ème arrondissement de la Ville de Paris, à plus de trois quart d'heure en navette de leur lieu de résidence.

C'est pourquoi, les maires des communes riveraines du bois de Vincennes (Saint-Mandé, Saint-Maurice, Vincennes, Nogent, Joinville, Charenton) et les villes proches (Saint-Maur, Maisons-Alfort) se sont mobilisées pour empêcher cette nouvelle atteinte à l'intégrité du bois de Vincennes et protéger la

vocation d'espace vert naturel essentiel aux populations de notre région.
La Commission Nationale supérieure des sites perspectives et paysages de votre ministère, saisie à notre demande par un de vos prédécesseurs, a rejeté à l'unanimité le projet de la Ville de Paris en novembre 2011. Des dizaines de milliers de protestations ont été recueillies pour contester cette décision intolérable. Notre but n'est pas en effet de porter atteinte au droit légitime de ces populations et chaque commune a le devoir de prendre les dispositions nécessaires pour respecter la loi. Néanmoins, le protection d'un site naturel d'une telle qualité, essentiel à la santé et à l'épanouissement de nos populations, doit être essentiellement assuré.
A cet égard, nous sommes nombreux à penser que dans le cadre de l'organisation de la future métropole Parisienne, l'organisation et le choix d'implantation d'aire des gens du voyage devraient relever de la compétence de la future métropole.
Aussi Monsieur le Ministre puisque le Ville prétend avoir remanié ce projet dans le bois de Vincennes, je vous demande de bien vouloir prescrire l'examen de ce nouveau projet par la commission nationale des sites que vous avez le pouvoir de convoquer.
Venant de prendre vos fonctions, il ya quelques mois, vous avez le devoir d'être éclairé de manière objective sur ce dossier, je vous demande donc de bien vouloir me faire part des décisions que vous comptez prendre pour protéger l'un des espaces verts les plus importants de notre région.

Philippe Martin, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :
Un premier projet a en effet été présenté en 2011 devant la commission des sites et paysage et celle-ci avait émis un avis défavorable. Deux nouveaux projets ont été élaborés et présentés le 28 mars devant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris. Tenant compte de l'évolution du projet, cette dernière a émis un avis favorable sur les deux dossiers. En effet, le projet intègre dorénavant pour ce qui concerne le projet situé dans le bois de Vincennes la quasi-totalité de l'aire de stationnement et recompose un ensemble paysager procédant à une requalification et une renaturation du Plateau de Gravelle. Par ailleurs, l'aire d'accueil pour les gens du voyage a fait l'objet de modifications substantielles en particulier avec la réduction du nombre envisagé de constructions. Le nouveau projet avait donc pris en compte les demandes exprimées par l'inspecteur général dans son rapport présenté devant la CSSPP en novembre 2011 et fait l'objet d'un avis favorable des instances locales.
Aussi au vu des éléments, j'ai donc autorisé en date du 24 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article L341 10 du code de l'environnement les travaux d'aménagement paysager et l'installation d'aire d'accueil pour les gens du voyage dans le site du bois de Vincennes ainsi que dans celui du bois de Boulogne.

Christian Cambon, Sénateur (UMP) du Val-de-Marne :
Je regrette le contenu de cette réponse. Elle s'en tient aux éléments juridiques et administratifs, je pensais que vous auriez pu en tant que nouveau ministre de l'écologie porter un jugement de fond sur la nécessité de préserver ces bois. Vous avez évoqué dans d'autres questions que vous étiez un ministre dont le territoire d'origine était rural, je pense que vous ne saisissez pas tout

à fait l'importance qu'il y a à réserver ces hectares de bois de Boulogne et de Vincennes à 8 millions d'habitants. Au fur et à mesure, la Ville de Paris continuera à mettre dans le bois de Vincennes ce qu'elle ne veut pas accueillir sur son territoire. Je le regrette et nous continuerons notre combat par d'autres voies.